auxiliaire de l'amour; le fer accompagnait, protégeait la débauche, qui ne connaissait plus de sexe, et, le plus souvent, c'était dans les maisons royales que se commettaient les attentats les plus exécrables. Avec cela, cette brillante jeunesse de Catherine croyait à la sorcellerie, se pressait au sermon, dont elle ne prenait que l'exagération superstitieuse, laissant aux pauvres d'esprit la bonne et douce piété, et ses lectures se portaient sur les romans, dont *Amadis des Gaules* était devenu le plus parfait modèle. Aussi le brave La Noue, que ses mœurs guerrières, tenaient depuis long-temps éloigné de la cour, disait-il : " Les livres ne sont que vilaines peintures, et, si quelqu'un cependant les voulait blâmer, on lui cracherait au visage, et connais telles personnes qui, après avoir appris *à amadiser* de paroles, l'eau leur venait à la bouche, tant elles désiraient tâter un petit morceau des friandises qui y sont narrées."

La galanterie qui était inséparable des duels avaient graduellement amené l'assassinat, qui étaitdevenu chose commune. Villequer donna un des premiers exemples des meurtres domestiques, si communs depuis lors : il égorgea sa femme enceinte, sur un soupçon ; il l'égorgea dans le palais du roi, presque sous ses yeux, et le roi pardonna.

La féodalité, en mourant, avait laissé à la noblesse un nombre immense de priviléges, qui maintenant nous paraîtraient exorbitans et vexatoires, et qui alors, par une comparaison toute récente, étaient considérés comme un bienfait.

Ainsi, le noble seul portait l'épée et le vêtement rouge ; il marchait après le clergé, et avant la bourgeoisie, dans les solemnités ; il ne payait pas les tailles, ne payait pas les passages de bacs, était exempt du guet et des factions aux remparts ; il franchissait un degré ou deux de juridiction dans les procès ; enfin, il ne pouvait être emprisonné pour dettes, et, en cas de crime capital, était exempt de l'ignominie du gibet.

Mais, si le noble, comparé au bourgois, était un être honoré, grand et heureux, sa position était bien infâme auprès des princes du sang royal, depuis la chute de la féodalité. Ainsi, c'était un gentilhomme qui servait le souverain à table ; c'était un noble qui, tous les soirs, battait le lit du prince pour s'assurer que personne n'y était caché... à tel point, dit un historien du quinzième siècle, que, sur sept cents officiers nobles du roi, de la reine ou du dauphin, il n'en est aucun qui n'eût pu vous dire d'un air lassé ; vous plairait-il de prendre ma charge ; présentez vos épaules. Tout à la cour était obligation, et la préséance, et la place à la table, et la conversation, et le deuil.... " Il n'y a pas long-temps, raconte, dans ses mémoires, la vicomtesse de Furnes, que j'allais voir la veuve d'un vicomte qui venait de mourir ; je la trouvai dans sa chambre tendue de noir, couchée dans un lit blanc ; elle y était depuis quatre semaines, et me dit qu'elle ne se lèverait que dans deux." La douleur officielle était, on le voit, fort bien observée à défaut de la vraie douleur !

Jetons maintenant un dernier coup d'œil sur la cour ; suivons-la dans ses excursions autour de la capitale. Aussitôt qu'elle arrive dans une ville de résidence royale, les locataires des plus belles maisons sont tenus de *déguerpir* ; les portes désignées sont marquées à la craie blanche, si la maison est destinée aux princes ; à la craie jaune, si elle est destinée à leurs gens, et, si quelque insolent bourgeois a l'audace d'effacer ce signe de la volonté royale, il a le poing coupé. Les logemens, il est vrai, sont payés ; il en coûte trois sous par jour aux seigneurs, et un sou pour leurs chevaux. Le prix des vivres est fixé par le prévôt de l'hôtel. Lorsque la ville est ainsi royalement habitée, les étrangers doivent se tenir a une distance telle que la prudence et le respect l'exigent. Quatre lieues est le terme ordinaire. Si deux bourgeois se querellent et se battent dans la ville honorée de la présence des princes, une ordonnance de Henri III veut *qu'on les assomme*. Comment croirait-on que François II se débarrassa de ces nombreux solliciteurs qui l'empêchaient de jouir des plaisirs du voyage : il menaça de les faire pendre, et fit dresser à cet effet une potence plus élevée que le clocher de la paroisse.

C'était au moyen-âge, et jusqu'au quinzième siècle encore une affaire importante et solennelle que de se faire saigner. Dans les maisons princières, on réunissait tous les chevaliers des environs ; quand l'opération réussissait, on en remerciait Dieu ; et l'on passait plusieurs jours en fêtes. Pour les époux et les fiancés, c'était l'occasion d'un usage touchant : le jeune homme allait chez celle qu'il aimait lui demander *du bon sang ;* la fiancée baisait et bénissait la plaie.

Il n'était pas d'usage d'embrasser les grands, non plus que de leur serrer cordialement la main, comme cela se fait aujourd'hui : on les embrassait aux genoux, on leur serrait respectueusement la botte ; les plus intimes se permettait de baiser un doigt. Devant les grandes dames, on fléchissait un genou, et l'on baisait le bas de la robe ; entre femmes d'un certain rang, les baisers étaient de droit.

Si, dans la conversation, on s'adressait à un grand seigneur ou à un prince de l'église, on devait l'appeler *Monseigneur ;* on disait à un chevalier ou à tout gentilhomme, *Messire ;* à un magistrat, *Monsieur*, *Maître ;* à un avocat ou au médecin, et même au bourreau, *Maître ;* ce dernier répondait presque toujours alors : " Dieu vous garde de mes mains...." ; aux supérieurs des communautés, *nos Maîtres ;* aux moines, *Dom*, diminutif de *Dominus ;* aux religieux, *Révérend Père* ou *Frère*, et *Sœur* ou *Mère* aux religieuses.

En France, comme partout, au quinzième siècle comme au dix-neuvième, le peuple des campagnes et la populace des villes s'est toujours mouché sans mouchoir. La noblesse commença la première, au quinzième siècle, à se défaire de ce sale usage, et de là le proverbe : " Il ne se mouche pas avec la manche."

Si l'on présentait une lettre, on devait la baiser avant de la donner ; sur l'adresse étaient les marques du respect le plus profond ; ainsi, c'était : *A Monseigneur le très illustre évêque ; A vertueux et excellent docteur ; A très illustre et très révérend seigneur mon très honoré maître le duc de...*, et ainsi de suite, selon le rang du correspondant.

On comptait dans Paris, tous les ans, un grand nombre de meurtres, bien que la police, encore dans l'enfance, fit tous ses efforts pour les prévenir.

Il n'était permis à personne d'avoir plus d'une porte à sa maison ; le chef de la police avait le droit de faire murer les autres : on ne devait pas laisser sa maison inhabitée sans y laisser un garde de ville. Ainsi, dans chaque maison, sans exception, il y avait un homme aux aguets, et qui, au premier signal, sonnait la cloche jusqu'à ce que les cloches voisines l'eussent entendu ; et à l'instant, toutes les fenêtres s'illuminaient, tout le monde sortait en *armes*, et les malfaiteurs étaient poursuivis, environnés et arrêtés.

Le soir, point de reverbères, mais des lanternes ; chaque citoyen était tenu d'en avoir une à la main : ce mouvement de lanternes, dit un contemporain, faisait spectacle aux sombres soirées de l'hiver.